

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE TECH

Département des PYRENEES-ORIENTALES (66) / Commune de ARGELES-SUR-MER (66008)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>A 750 mètres environ du rivage à la séparation des communes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Limite placée à environ 750 m du rivage (source : trait de côte Histolitt). Ne correspond pas à la séparation des communes qui se situe plutôt à environ 4 300 m du rivage à vol d'oiseau !</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

